

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 07 novembre 2019

Nombre de membres présents : 20

Quorum : 13

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 0

PRESENTS :

M. GASC, Mme THERY, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, Mme GARNIER, Mme CARREEL, Mme DAVOINE, Mme GATINEAU, Mme PEREZ, Mme DESCHAMPS, M. NIZAN, Mme FERRAND, Mme RICHARD, Mme GOUYON-DESCOMS, Mme JALARIN, Mme BODIN, Mme MARZAT, Mme LAVERGNE, Mme FARIA, Melle BARRET ROYER, Melle ENNIFER

ABSENTS ou EXCUSES :

M. FEDIEU, Mme GOT

Président :

M. Sébastien GASC, Principal

Secrétaires :

Mme DESCHAMPS, Mme TOURENNE

INSTALLATION DE LA SEANCE

La séance est ouverte par M. GASC à 17h35.

Le quorum est atteint.

M. GASC présente Mme FARIA Dina, Directrice solidarité, éducation, jeunesse et sports, à la mairie de Lacanau, qui siège au sein du Conseil d'administration du collège de Lacanau en tant que personnalité qualifiée après proposition par l'établissement et accord des autorités académiques.

Remerciements à Mme FARIA.

I. ORDRE DU JOUR

M. le Principal présente l'ordre du jour modifié : ajout du don de l'association de parents d'élèves (ACPE).

L'Ordre du Jour modifié est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

II. ADOPTION DU PV DU CA N°8 DU 12 SEPTEMBRE 2019

M. GASC demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le Procès-Verbal.

Aucune remarque n'est émise et M. GASC fait procéder au vote du PV n°8.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

III. REGLEMENT INTERIEUR DU CA

M. GASC explique le règlement intérieur du CA, document obligatoire devant être adopté chaque année scolaire lors du 1^{er} CA (novembre).

M. le Principal souhaite définir et renseigner la répartition annuelle des secrétaires de séance (art. 2 du règlement du CA).

- CA Bilan de rentrée (novembre) : personnel non enseignant / CPE
- CA Budget (décembre) : personnel enseignant
- CA DGH (janvier/février) : parents d'élèves - ACPE
- CA Compte financier (avril) : parents d'élèves - PEEP
- CA Bilan annuel (juin/juillet) : CPE

M. GASC fait procéder au vote du règlement intérieur du CA.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

IV. INSTALLATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS (cf. tableaux joints aux actes)

M. le Principal énonce la composition des différentes commissions et fait procéder au vote de chacune.

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission permanente.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du conseil de discipline.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission éducative.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission Hygiène et sécurité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission du fonds social.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Concernant la composition du conseil pédagogique, Mme DAVOINE souligne qu'il n'y a pas eu de communication entre les enseignants pour un éventuel positionnement.

Mme CARREEL propose d'afficher un tableau en salle des professeurs afin que chacun se positionne.

Mme GARNIER demande si les disciplines artistiques peuvent se regrouper. M. GASC répond par l'affirmative.

M. GASC précise qu'il a souhaité une composition non nominative pour permettre une certaine souplesse dans la réunion de cette instance et la représentation des personnels. L'essentiel est que le conseil pédagogique soit représentatif de toutes les disciplines et de chaque niveau d'enseignement.

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du conseil pédagogique.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

Arrivée de Mme BOISSEAU, parent d'élève élu PEEP à 18h05

Concernant le Conseil de Vie Collégienne, M. GASC précise que cette commission n'existait pas au collège mais qu'elle peut permettre aux élèves de s'impliquer davantage dans la vie et le fonctionnement de l'établissement.

Ce conseil est ainsi un lieu de parole, de propositions émises par les élèves dont la faisabilité sera étudiée en regard des possibilités et des réglementations en vigueur.

Il indique que les élèves présents à cette commission seront prochainement élus afin d'avoir une représentativité de tous les niveaux de classe avec, pour chaque niveau, respect de la parité.

M. GASC fait procéder au vote de l'installation du conseil de vie collégienne.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

M. le Principal explique qu'à la rentrée 2020-2021, le collège disposera d'une cuisine autonome.

Ainsi, la commission Restauration aura plus d'autonomie dans son fonctionnement et dans les orientations qui pourront être prises en termes de restauration.

M. GASC fait procéder au vote de l'installation de la commission Restauration.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

V TARIF DES DEGRADATIONS

Mme DUPIOL explique que le tableau des dégradations voté le 04 juillet 2019 n'est pas conforme car il a été présenté avec des mesures de responsabilisation relevant du cadre disciplinaire.

Or, ces dernières ne sont pas une tarification.

Mme GARNIER demande comment la dégradation du matériel informatique sera comptabilisée.

Mme la Gestionnaire répond que si le responsable est connu, la casse pourra être facturée.

Mme THERY s'interroge sur le remplacement de la carte de restauration. En effet, elle remarque que la ligne concernant le coût du protège carte est supprimée.

Mme DUPIOL dit que la secrétaire de gestion a commandé des cartes de restauration plus épaisses et donc normalement incassables. Toutefois, pour les élèves possédant l'ancienne carte, le remplacement du protège carte sera offert.

M. GASC fait procéder au vote du tableau des tarifs de dégradation.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

V. DBM

Lors du CA du 1 avril 2019, après la présentation du COFI 2018, un prélèvement sur fonds de réserve a été effectué.

Parmi ces prélèvements, la somme de 30 000.00 euros a été prélevée et affectée au service de restauration.

A ce jour, différents achats ont été réalisés pour la cuisine et notamment 2 chariots chauffants pour assiettes d'une valeur de **2138.38 euros**.

Par conséquent, la valeur unitaire étant supérieure à 800.00 euros HT, l'acquisition doit être imputable au service OPC -OPERATION EN CAPITAL.

En conclusion, il s'agit d'un virement entre service du SRH vers OPC pour un montant de 2183.00 euros.

M. GASC fait procéder au vote de la DBM.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

VI. CONVENTIONS DIVERSES

A. Convention CLAS

La convention CLAS est une convention tripartite (CD33/mairie/collège) pour la mise à disposition d'un local de l'établissement pour l'intervention d'un animateur de la mairie dans le cadre de l'aide aux devoirs.

L'intervention est programmée tous les mardis de 17h00 à 18h30 en salle polyvalente ou, si occupation, en salle 1.

Mme FARIA explique le rôle et l'objectif de l'intervention.

M. RICHARD demande si un lien est créé avec les familles.

Mme FARIA déclare qu'un partenariat et un dispositif sont constitués ainsi qu'un travail avec les jeunes et les parents. Elle précise qu'un point sera régulièrement fait avec l'établissement.

M. GASC fait procéder au vote de la convention CLAS pour autorisation de signature.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

B. Convention Médiation mairie

La convention Médiation mairie est une convention définissant les modalités d'intervention d'un animateur de la mairie sur la pause méridienne du mardi (13h-14h) associant un principe de médiation et d'animation du foyer des élèves.

Mme FARIA explique que l'intervenant, médiateur de formation, est le même que pour le CLAS. L'objectif est une discussion et des échanges afin de créer des liens avec les élèves. C'est un travail en équipe.

Mme GATINEAU s'interroge sur la contrainte du nombre de participants.

M. GASC annonce que c'est une intervention qui existe déjà mais sans convention.

Ce partenariat n'était pas connu des personnels de l'établissement.

Mme TOURENNE précise que tous les collégiens peuvent participer au temps de médiation proposé.

Mme THERY questionne sur l'adhésion.

Mme FARIA annonce qu'une adhésion n'est exigée que pour le CLAS (5.00 euros /an pour les frais de dossier d'inscription).

M. GASC fait procéder au vote de la convention Médiation mairie pour autorisation de signature.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0

C. Convention Bal de fin d'année « Black & White »

La convention Bal de fin d'année est une convention tripartite (CD33/ collège / PEEP) pour la mise à disposition d'un local de l'établissement dans le cadre du bal de fin d'année qui concerne les classes de 6^{ème} et 5^{ème}. La soirée, organisée par la fédération de parents d'élèves PEEP, est programmée le vendredi 29 novembre 2019 de 19h00 à 22h30. Le thème est NOIR/BLANC.

Le collège met à disposition le Hall d'accueil, le réfectoire, les toilettes et une partie de la cour de récréation.

M. GASC dit que le projet est bien présenté, parfaitement pensé en termes de sécurité et d'encadrement des élèves, et explique le déroulement du projet.

Mme BOISSEAU déclare que l'argent récolté finance un projet établissement.

Mme THERY s'absente temporairement à 18h35.

M. GASC fait procéder au vote de la convention Bal de fin d'année pour autorisation de signature.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0

VII. BILAN DE RENTREE (cf. document intégralement joint à l'acte administratif)

M. GASC lit le bilan de rentrée.

Retour de Mme THERY et arrivée de Mme CHARVET à 18h40.

M. le Principal souligne le problème du nombre de postes accordés pour le recrutement des AED.

En effet, depuis 4 ans, le nombre des élèves est en hausse de 75 élèves et le nombre de postes d'AED reste identique à 4.5 ETP.

Il existe aussi le problème d'accueil à la restauration.

M. GASC relève aussi un point qu'il souhaite étudier dans les prochains jours concernant le pôle secrétariat.

M. le Principal constate également une richesse pédagogique (diversité importante) qu'il est nécessaire de maintenir.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2020-2021 sont actuellement de 566 élèves pour 20 classes. Une vigilance sera portée sur le niveau 4^{ème} dont l'effectif prévisionnel est proche du seuil d'ouverture d'une sixième classe. Les services académiques ont déjà été alertés sur ce point.

M. GASC fait procéder au vote du bilan de rentrée.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

VIII. CHARTRE DES VOYAGES

M. GASC présente la charte des voyages, document obligatoire.

Mme DAVOINE, Mme BOISSEAU et d'autres représentants du CA pensent que le montant maximum de la contribution volontaire des familles de 400.00 euros est trop élevé (art. 2 du cadre administratif et financier)

M. GASC annonce que si la charte fixe une participation demandée aux familles inférieure, plusieurs voyages risquent de ne pas aboutir. Par ailleurs, il dit qu'une plus grande souplesse de paiement pourra être accordée si la procédure est réajustée avec une plus grande anticipation des projets.

Mme DAVOINE souhaite que la somme de 350.00 euros soit reconduite et propose que des actions soient mises en place.

M. GASC indique qu'en fixant une telle somme, un projet en cours cette année ne pourrait avoir lieu (la participation étant légèrement supérieure).

Mme CARREEL demande un ratio coût élève/jour et souligne le problème d'un voyage/enseignant/an (art.2 du cadre pédagogique).

Mme PEREZ s'interroge sur le mode de remboursement si reliquat.

M. GASC répond qu'un ajustement s'effectuera sur le dernier versement.

Le montant de la contribution famille divise les membres du CA.

Pour pouvoir arrêter le montant à faire apparaître sur la charte qui sera adoptée, M. le Principal décide de faire voter, le montant de la participation des familles (pas d'acte administratif sur ce point).

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	12	10	0

Le montant de la participation des familles étant arrêté, M. le Principal fait procéder au vote de la charte des voyages.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	14	8	0

IX. SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

1. Sorties scolaires pour information :

A. Projet Jungle

Finalisation du projet mené en 2018-2019 avec 2 classes de 6^{ème}.

Sortie programmée le 7 novembre 2019 au Grand théâtre de Bordeaux. Les frais de déplacement et les frais liés aux accompagnateurs sont pris en charge par le budget du collège (AP).

B. Projet « A la rencontre des arts »

Ce projet concerne les classes de 501 et 503 : visite guidée de l'exposition au MADD le matin et spectacle au théâtre Femina l'après-midi (78' à l'opéra).

La sortie est programmée le 25 novembre 2019. Les frais de déplacement et les frais liés aux accompagnateurs sont pris en charge sur le budget du collège (AP).

C. BIA

Sortie à l'aérodrome de St Laurent de Médoc le mercredi 13 novembre 2019 de 12h30 à 19h00, pour 9 candidats qui ont candidaté et été admis.

D. Parcours création Littéraires et Archives Départementales avec Patricia COTTRON D'AUBIGNE

Projet qui concerne l'ensemble des élèves inscrits à l'option LCE Espagnol en 4^{ème} et 3^{ème}.

- Une sortie programmée le mardi 17 décembre 2019 de 10h30 à 15h30 avec une visite des archives et une visite de l'exposition Migration espagnole et la rencontre de l'auteure Patricia COTTRON D'AUBIGNE.

Les frais de transport sont pris en charge par l'établissement.

- Un atelier d'écriture au collège le mardi 7 janvier 2020 d'une durée de 2h (4^{ème} : 10h30-12h30 / 3^{ème} : 13h-15h)
- Un atelier d'écriture au collège le jeudi 30 janvier 2020 d'une durée de 2h (3^{ème} : 10h30-12h30 / 4^{ème} : 13h-15h)
- Restitution à Bordeaux programmée entre le 10 et le 20 février 2020.

2. Sorties scolaires pour adoption :

NEANT

3. Voyages scolaires :

A. Voyage en Lozère

Accord du CA du 12 septembre 2019 fixant une participation des familles à hauteur de 372.00 euros. Une augmentation tarifaire importante avait été notée et la prévision budgétaire devait être réétudiée.

Le budget revu et réactualisé amène à une participation financière des familles à hauteur de 357.00 euros, déduction faite du don FSE de 30.00 euros par élève.

M. le Principal fait procéder au vote du nouveau tarif, soit 357.00 euros par élève participant, annulant et remplaçant l'acte émis au CA précédent.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

B. Voyage à Bombanes

Dans le cadre d'association de moments de révisions en vue du DNB et d'activités sportives, le voyage à Bombanes concerne toutes les classes de 3^{ème} et est programmé du 15 au 17 juin 2020.

L'hébergement est prévu dans un centre UCPA.

M. le Principal fait procéder au vote du principe du voyage facultatif à Bombanes.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	21	0	1

M. le Principal fait procéder au vote pour l'adoption de la participation financière à hauteur de 97.00 euros par élève participant.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	21	0	1

C. Voyages 2018-2019 - pour régularisation financière

- ALLEMAGNE : excédent budgétaire de 1479.84 euros pour 17 participants.
 - Reversement aux familles à hauteur de 54.81 euros (excédent en lien au versement tardif d'une subvention de l'OFAJ supérieure au prévisionnel).
- ESPAGNE : Excédent budgétaire de 1332.98 euros pour 42 élèves.
 - Reversement aux familles à hauteur de de 31.74 euros (excédent en lien avec une surestimation pour faire face aux imprévus sur place).
- LOZERE : Excédent budgétaire de 855.50 euros pour 55 participants.
 - Reversement aux familles à hauteur de 15.55 euros (excédent en lien avec un prévisionnel basé sur 48 élèves. Or, 55 élèves ont participé au voyage. Les frais de transport sont fixes quel que soit l'effectif. Le coût transport par élève est donc moins important avec un effectif supérieur au prévisionnel).
- DUBLIN : Excédent budgétaire de 112.55 euros pour 16 participants.
 - Reversement aux familles à hauteur de 7.03 euros 'excédent en lien avec une surestimation pour faire face aux imprévus sur place).
- PARIS : Excédent budgétaire de 834.90 euros pour 27 participants.
 - Reversement aux familles à hauteur de de 30.92 euros (excédent en lien avec une prestation facturée 2 fois).

Information générale :

Le reversement sera effectué aux familles.

Toutefois, pour les familles qui ont reçu une aide importante du fonds social, leur part à charge peut se retrouver inférieure au montant qui sera remboursé.

Par conséquent, le reversement à ces familles sera effectué au profit du fonds social (un voyage ne peut être gratuit).

De plus, le fonds social n'a pas été pourvu d'une dotation complémentaire, ce qui nécessite une utilisation au plus juste de cette ligne budgétaire.

X. DONS DU FSE

Départ de Mme LAVERGNE à 20h22.

Lors du CA du 04 juillet 2019, une présentation et vote des projets pédagogiques 2019-2020 ont été faits.

Toutefois, certains projets sont financés, en partie, par les dons du FSE. :

- Niveau 4^{ème} : projet « Partageons nos histoires » don FSE : 150.00 euros

M. le Principal fait procéder au vote pour l'acceptation du don FSE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

-Niveau 6^{ème}/5^{ème} : projet « livres en part'ages » don FSE : 150.00 euros

M. le Principal fait procéder au vote pour l'acceptation du don FSE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

-Niveau 3^{ème} : projet « classe radio » don FSE : 200.00 euros

M. le Principal fait procéder au vote pour l'acceptation du don FSE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

-Niveau 5^{ème} : projet « rencontre avec le spectacle et les arts » don FSE : 540.00 euros

M. le Principal fait procéder au vote pour l'acceptation du don FSE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

-Niveau 4^{ème}/3^{ème} LCE : projet migration espagnole don FSE 348.75 euros

M. le Principal fait procéder au vote pour l'acceptation du don FSE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

XI. DON EXTERIEUR (ajout à l'ordre du jour)

L'association des parents d'élèves, ACPE, propose un don de 800.00 euros pour l'option BIA.

Remerciement à l'association.

M. le Principal fait procéder au vote pour l'acceptation du don de l'ACPE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

XII. MODE DE CALCUL DU FONDS SOCIAL

Présentation du mode de calcul pour la définition des aides apportées aux familles dans le cadre du fonds social, dans la limite du budget spécifique octroyé par ce fonds social.

Mme DUPIOL explique qu'elle utilise le barème proposé par la DSDEN des Landes.

La prochaine commission se réunira le 5 décembre 2019.

M. le Principal fait procéder au vote pour l'adoption du principe de calcul du fonds social.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

XIII. AUTORISATION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Déplacements professionnels (rectorat, réunion avec le DASEN, réunions de circonscription avec l'IEN, réunions du CLEE, réunions du CESC2I) : nombreux déplacements professionnels sur convocation ou invitation mais qui n'ouvrent aucun droit à dédommagements académiques ou départementaux.

M. le Principal explique que le défraiement sur fonds de l'établissement nécessite l'autorisation du CA.

M. le Principal fait procéder au vote pour l'autorisation des frais de déplacement professionnel au chef d'établissement

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

XIV. PROGRAMMATION ASSOCIATION SPORTIVE (cf tableau ci-joint)

M. GASC détaille la programmation des activités de l'Association Sportive du collège.

M. le Principal fait procéder au vote pour l'adoption de la programmation AS.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

Aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, M. GASC clôt le C.A. à 20h38.

<p>La secrétaire</p>  <p>Mme DESCHAMPS</p>	<p>La secrétaire adjointe</p>  <p>Mme TOURENNE</p>	<p>Le Président</p>  <p>M. GASC</p>
--	--	---

